



RÈGLEMENT RV-2011-11-23 SUR LE ZONAGE ET LE LOTISSEMENT

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

H2643

(Annexe)

Usage principal						Terrain desservi			Bâtiment principal						Implantation					
Usage autorisé	Nombre min.de logement ou de chambre	Nombre max.de logement ou de chambre	Nombre max. de bâtiments en rangée	Superficie min. de plancher (m²)	Superficie max. de plancher (m²)	Largeur min. de terrain (m)	Profondeur min. de terrain (m)	Superficie min. de terrain (m²)	Superficie d'occup. au sol min. (m²)	Superficie d'occup. au sol max. (m²)	Hauteur minimale étage	Hauteur min. (m)	Hauteur max. étage	Hauteur max. (m)	Marge de recul avant min.(m)	Marge de recul avant max.(m)	Marge de recul latérale (m)	Marge de recul latérale (m)	Marge de recul arrière min. (m)	Marge de recul arrière min. (%)
H10	4	4				20	27	540					2	9	5,4		2	2,4	9	

Usage spécifiquement permis		Usage spécifiquement exclu		Note usage		Note terrain	Note bâtiment	Note implantation